

Mise à jour : 18/06/2020

# SENSIBILISATION À L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

- **Durée et modalités** : 7 heures. Si formation en présentiel : 1 jour (1 x 7 heures) ; si formation à distance : 2 demi-journées de classe virtuelle en visioconférence (2 x 3 h 30).
- **Nombre de personnes par session** : 5 à 12 maximum
- **Public** : tout public. Cette formation est accessible à toute personne qui souhaite ou a besoin d'être sensibilisée à l'accessibilité numérique.
- **Prérequis** : aucun
- **Matériel** : un ordinateur équipé des logiciels demandés lors de l'inscription

## Contexte

**Une journée de sensibilisation pour mieux comprendre en quoi le numérique, lorsqu'il est accessible, favorise l'inclusion des personnes en situation de handicap dans notre société.**

L'objectif de cette formation est de découvrir l'accessibilité numérique : comprendre non seulement ses enjeux humains, juridiques et techniques, mais aussi acquérir les repères nécessaires pour appréhender son environnement normatif national et international.

L'accessibilité numérique passe par la compréhension des besoins et des outils utilisés par les personnes en situation de handicap.

La connaissance du cadre légal et des méthodes employées quant à elle permet de mieux saisir les enjeux et les bénéfices de l'accessibilité sur l'utilisabilité des projets numériques.

## Objectifs généraux

- Découvrir l'accessibilité numérique
- Comprendre les enjeux humains, juridiques et techniques
- Savoir se repérer dans l'environnement normatif national et international
- Acquérir un vocabulaire de base pour dialoguer avec les professionnels et professionnelles du sujet
- Savoir évaluer certains critères d'accessibilité sur un site web

## Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participants et participantes seront capables de :

- définir l'accessibilité numérique ;
- décrire les principales situations de handicap sur le web ;
- citer plusieurs technologies d'assistance utilisées pour la consultation sur le web ;
- définir la notion d'impacts utilisateurs ;
- définir la notion d'aménagement raisonnable et de charge disproportionnée ;
- décrire les obligations légales en matière d'accessibilité numérique en France ;
- décrire les étapes essentielles de mise en œuvre de l'accessibilité numérique dans une organisation ;
- décrire l'impact de l'accessibilité sur les projets ;
- dialoguer avec les professionnels et professionnelles du sujet avec un vocabulaire partagé ;
- évaluer certains critères d'accessibilité sur un site web.

## Contenu pédagogique

### Comprendre les grands concepts de l'accessibilité numérique

#### Les impacts utilisateurs

- Du handicap à l'accessibilité, une évolution sémantique pour la reconnaissance d'un droit humain
- Définition de l'accessibilité numérique
- Définition et rôle des technologies d'assistance
- Besoins spécifiques sur le web
- Démonstrations

#### Les normes juridiques et techniques

- Le contexte juridique international, européen et français
- Obligations théoriques et sanctions pénales
- Le W3C et l'objectif d'universalité du web
- La WAI et les trois grands corps de normes pour l'accessibilité
- Les WCAG 2.1 : 4 grands principes, 13 règles et 3 niveaux

### Découvrir l'accessibilité du web en pratique

#### Zoom sur le RGAA : un référentiel opérationnel de vérification de la conformité aux normes WCAG

- Les différents documents du RGAA en détail
- La notion d'aménagement raisonnable
- Le traitement des dérogations selon le RGAA et le principe de compensation
- La notion d'environnement maîtrisé et l'adaptation nécessaire de la base de référence
- L'environnement du RGAA : les ressources et le label e-accessible
- Les nouveautés du RGAA 4 : introduction des nouveaux critères de la norme internationale WCAG 2.1

#### Les étapes essentielles de la mise en place d'une démarche accessibilité

- Engagement de la direction
- Référent·e accessibilité
- Formation du personnel
- Audits réguliers
- Zoom sur le label e-accessible

## Audit rapide

Apprendre à évaluer simplement certains aspects de l'accessibilité d'un site web sur la base de critères non techniques du RGAA.

- Tests automatiques de la validité du code
- Parcours au clavier
- Zoom texte seul
- Formulaire
- Contrastes de couleurs
- Contrôle des animations
- Structure de la page
- Vidéos

## Méthodes et moyens pédagogiques

- Documentation et support fournis en début de formation : support de cours dématérialisé accessible
- Exercices pratiques : audit rapide d'un site web sur la base de critères choisis

## Modalités d'évaluation

- **Avant** : questionnaire de positionnement en ligne.
- **Pendant** : les exercices menés le long de la session permettent au formateur ou à la formatrice d'évaluer l'acquisition des notions et compétences visées, et de reformuler ou réexpliquer aux participants et participantes dans les cas où il y aurait des incompréhensions. Pour les formations à distance, ces productions sont conservées à l'issue de la formation en tant que preuve de bonne réalisation de la formation.
- **Après** : questionnaire de satisfaction et d'évaluation des acquisitions en ligne.

## Modalités de la formation à distance

Ces modalités sont applicables uniquement si la formation se déroule à distance.

- **Classe virtuelle en groupe** : 7 heures de visioconférence réparties en 2 sessions de 3 h 30. Dans la mesure du possible, les sessions ont lieu au cours de journées consécutives sur la même semaine. Aucun temps de travail supplémentaire n'est demandé aux participantes et participants en dehors des heures de classe virtuelle.
- **Moyens techniques** : salle de visioconférence avec l'application Zoom. Les détails de connexion (URL, mot de passe) seront fournis aux participantes et participants au plus tard la veille de la première session de formation.
- **Modalités d'assistance technique** : les participantes et participants peuvent contacter à tout moment la personne chargée de l'organisation technique par email et téléphone, par exemple pour demander de l'aide à l'installation ou à la configuration du logiciel de visioconférence. Pendant les heures de travail, la personne chargée de l'organisation technique répond rapidement aux demandes d'aide.
- **Modalités d'assistance pédagogique** : durant toute la durée de la classe virtuelle, les participantes et participants peuvent poser des questions au formateur ou à la formatrice à tout moment.